

BVGer A-6189/2018 vom 11. Juni 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-06-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_A-6189_2018

FR: TAF A-6189/2018 du 11 juin 2019

IT: TAF A-6189/2018 del 11 giugno 2019

Regeste

Entreprises de l'aviation

Erwägungen

E. 1

L'affaire est radiée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

Un montant de 2'000 francs est alloué au recourant à titre de dépens, à charge de l'AIG.

E. 4

La présente décision est adressée : - au recourant (acte judiciaire) - à l'AIG (acte judiciaire)

La présidente du collège : Le greffier : Claudia Pasqualetto Péquignot Arnaud Verdon

Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 82 ss, 90 ss et 100 LTF). Le mémoire doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.